

Déclaration en matière de stratégie Erasmus (Stratégie globale)

Stratégie internationale (UE et hors UE) de l'établissement

L'internationalisation des formations et de la recherche est au cœur de la stratégie de l'UCA. Le nom donné à cette « Communauté d'universités et d'établissements » répond précisément à l'enjeu de lisibilité sur le plan international, et reflète la dynamique d'intégration qui l'anime. La stratégie de l'UCA a été bien définie, dans le cadre du processus de sa création et de sa candidature fructueuse (UCA JEDI) au volet universitaire hautement sélectif « Initiatives d'excellence » du Programme d'Investissements d'Avenir de l'Etat français. Ce projet, très fortement ancré sur l'internationalisation, repose en la matière sur la constitution de réseaux de partenariats privilégiés. L'identification des partenaires, dans différentes zones géographiques, est opérée selon plusieurs finalités de coopération différentes :

- rayonnement scientifique : coopération avec des universités parmi les plus renommées au niveau mondial (UC-Irvine, UC-Berkeley, Shanghai Jiao Tong, National University of Singapore...), et les universités de premier plan des pays connaissant une forte montée en puissance (Russie, Chine, Brésil, Vietnam...) ;

- soutien à la francophonie, au travers de la coopération non seulement avec des pays dans lesquels le français est encore répandu (comme le Maroc, où les membres de l'UCA sont très présents), que dans des zones où la langue française n'est pas historiquement très forte (en Europe de l'Est, en Asie, au Brésil, notamment) ;

- contribution au développement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ces partenariats sont ainsi établis tant au sein de l'Union européenne que dans des Etats tiers. En effet, les actions conduites, notamment au titre du Programme, par certains des membres de l'UCA pendant de nombreuses années ont déjà permis de constituer des réseaux d'établissements partenaires (cursus intégrés, réseaux de Mobilité Internationale de Crédits, Partenariats Stratégiques...), sur lesquels l'UCA s'appuie.

Les groupes cibles des activités de mobilité (tant entrante que sortante) sont pour l'UCA les étudiants de deuxième cycle (master) et de troisième cycle (doctorat), ainsi que les

enseignants-chercheurs. La mobilité des personnels administratifs est aussi fortement considérée afin de développer les fonctions de soutien aux activités pédagogiques et de recherche.

En particulier, l'UCA s'est engagée dans le cadre de son projet "Initiative d'excellence UCA JEDI" à encourager les mobilités internationales pendant le doctorat. De même, l'UCA s'est engagée à créer des formations dans lesquelles les mobilités à l'étranger seront obligatoires au cours du cursus. Ces mobilités seront encadrées par des accords d'échanges ou de double ou multiple diplomation.

Les actions dans le cadre d'Erasmus + représentent un outil majeur dans la réalisation des objectifs de la stratégie internationale de l'UCA, qui dispose de moyens conséquents pour en permettre le cofinancement.

En raison de sa création récente (février 2015), l'UCA n'a pas participé en tant que telle à l'élaboration de doubles diplômes ou diplômes conjoints. Toutefois, le transfert en septembre 2016 des formations de doctorat par ses membres à l'UCA emportera sa participation à des doubles-diplômes de niveau doctorat. Un nombre important (plus d'une centaine) de cotutelles de thèses et de doctorats conjoints (y compris dans le cadre de projets relevant d'Erasmus+, tels que des Erasmus Mundus Joint Doctorate) seront en effet portés alors par l'UCA. En la matière, l'élaboration et la mise en œuvre de ces doubles-diplômes et diplômes conjoints de niveau doctorat seront réalisées, pour le compte de l'UCA, par la Direction des relations internationales de l'un de ses membres (l'Université Nice Sophia Antipolis), qui a développé une forte expertise dans ce domaine. L'ouverture de formations de niveau master emportera également l'élaboration de doubles ou multiples diplômes.

Stratégie de l'établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme

Pour l'heure, en raison de sa création récente, l'UCA se prépare à mettre en œuvre des projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation. La réalisation de projets de coopération dans le cadre du Programme occupe une place importante dans la politique, très orientée sur la dimension internationale, de l'établissement.

Plusieurs de ses membres ont conduit, pendant des années, de multiples projets, en particulier dans le cadre du Programme Erasmus+. Aussi, la stratégie de l'UCA pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation est actuellement élaborée sur le fondement de l'expérience et l'expertise acquise par ses membres. La démarche suivie est ainsi pragmatique et progressive. Les cellules créées pour assurer tant le montage que la gestion de projets internationaux (ingénierie administrative et financière) en matière d'enseignement supérieur, établies au sein de certains membres de l'UCA, sont déjà chargées d'organiser et mettre en œuvre, pour le compte de l'UCA, ses propres projets. Sur cette base, la constitution d'une telle

cellule au niveau de l'UCA est en cours de construction, cette cellule sera ainsi opérationnelle à court terme.

Par ailleurs, l'UCA repose sur une structure de gouvernance simple et claire, gage d'efficacité et de réactivité, et des procédures fluides. Il s'agit là d'un atout conçu aux fins de garantir, en lien avec l'expertise mise à disposition par les membres, une organisation et une mise en œuvre efficace des projets, notamment européens, de l'UCA.

Impact escompté de la participation au Programme sur la modernisation de l'établissement

La création de l'UCA en février 2015 en tant qu'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel répond principalement à l'enjeu de la modernisation de l'enseignement supérieur.

La constitution de l'UCA s'inscrit en effet dans la réforme des structures françaises d'enseignement supérieur et de recherche décidée par le législateur. L'élaboration par l'Etat français de la nouvelle forme juridique de la "Communauté d'universités et d'établissements" poursuit en soi l'objectif de modernisation de l'enseignement supérieur. La stratégie élaborée par l'UCA est en outre résolument moderne et tournée vers l'avenir, en particulier par l'internalisation de la formation et de la recherche, ainsi que de la coopération intense avec les acteurs socio-économiques de son territoire. Les cadres et outils dont s'est dotée l'UCA afin de réaliser au mieux ses missions correspondent à cette ambition.

Plus particulièrement, la participation de l'UCA au Programme Erasmus + contribuera à la modernisation de l'enseignement supérieur de la manière suivante, au regard des 5 priorités définies :

Priorité 1 - "Augmenter les niveaux de qualification" :

La participation au Programme contribuera à l'objectif d'une visibilité et d'une reconnaissance accrues des formations, paramètres de l'attractivité vers l'enseignement supérieur.

Elle contribuera à l'affichage par l'UCA de ses objectifs ambitieux et à sa réputation aux niveaux national et international.

L'UCA compte en particulier tirer avantage du nouveau Programme pour améliorer l'attractivité au niveau Master et Doctorat.

Priorité 2 - "Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur" :

La mobilité des personnels enseignants et administratifs, que facilite et renforce la participation au Programme, est un facteur clé d'accroissement de la compétence, mais aussi de la motivation des personnels. Par l'acquisition de savoir-faire, sur le plan pédagogique ou administratif, et la circulation des bonnes pratiques, l'UCA compte renforcer le niveau de ses formations tant en termes de contenu qu'en modalités de réalisation.

Priorité 3 - "Encourager la mobilité et la coopération transnationale" :

Le Programme facilitera la création de programmes d'excellence innovants sur le plan pédagogique, objectif premier de l'UCA en matière d'enseignement supérieur, dans le but

d'attirer les meilleurs étudiants nationaux et internationaux. Le volet mobilités des étudiants du Programme, au travers de son cadre institutionnel et de son dispositif financier, contribuera à la réalisation par l'UCA de son objectif d'inscrire la mobilité internationale dans ses formations.

Priorité 4 - "Faire le lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises" :

Outre les mobilités de stage, la participation au Programme permettra à l'UCA de renforcer adossement de la formation universitaire sur la recherche, notamment par une plus forte attractivité au niveau Doctorat, mais aussi en Master, premier niveau où l'enseignement affiche une référence plus directe aux avancées de la recherche.

L'action « Alliance de la connaissance » du Programme répond à la stratégie de l'UCA d'intensification de l'interaction avec les acteurs socio-économiques tant en matière de formation que de valorisation de la recherche et de transferts des résultats et découvertes scientifiques vers le secteur des entreprises.

Priorité 5 - "Améliorer la gouvernance et le financement" :

La participation au Programme contribuera à la définition par l'UCA de son modèle de gestion conformément aux standards internationaux de certification. Elle permettra aussi d'accroître la qualité de son pilotage, par des démarches qualité et contrôle de gestion. Dans ce domaine la participation aux actions du Programme a pour effet, afin de remplir les exigences strictes fixées par l'Union Européenne, de renforcer ses outils de pilotage et de gestion administrative et financière.